

On fait le point...

**AUGMENTATION DES RETRAITES ET DE
CERTAINES Prestations SOCIALES**

+4%

**Augmentation du point
d'indice**

+3.5%

inflation sur un an

+5.8%

Après des années de gel du point
d'indice et malgré quelques augmentations
catégorielles cette revalorisation n'est pas
à la hauteur: elle reste largement sous le
niveau de l'inflation!

Le syndicat SUD demande minimum 10% pour
commencer à rattraper les pertes de
pouvoirs d'achats des dernières années!

VALEUR DU POINT INDICE BRUT

EN 2022 : 4.68602€

A PARTIR DE JUILLET 2022 : 4.85*

Exp: indice majoré 370 :

Traitement de base 1733.83€

Au 1er juillet 2022 : 1794,52€*

***arrondi**

Inflation et indices de rémunération 1998-2018

